

Dématérialiser un formulaire

mes-demarches.gov.pf permet de dématérialiser des démarches administratives grâce à un générateur de formulaire et une plateforme d'instruction de dossiers. Il s'agit d'une application en ligne prête à l'emploi développée par la Direction interministérielle du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), et hébergée par le Service Informatique de la Polynésie française, mise à disposition de l'ensemble des organismes publics.

Objectif

L'objectif principal de cette documentation est de permettre aux organismes publics ayant des besoins de dématérialisation à déterminer si [mes-demarches-simplifiees.gov.pf](https://mes-demarches.gov.pf) constitue une solution adaptée et si c'est le cas, comment rapidement mettre en ligne un formulaire papier.

L'application mes-demarches.gov.pf comporte trois rôles :

- les *administrateurs*, qui créent les démarches, les formulaires dématérialisés ;
- les *usagers*, qui effectuent leur démarches en ligne en constituant des dossiers
- les *instructeurs*, qui traitent ces dossiers.

Aucune connaissance spécifique en informatique n'est requise pour comprendre cette documentation.

Comment lire cette documentation

Si vous êtes intéressé à dématérialiser un ou plusieurs formulaires papier, prenez le temps de découvrir les [Tutoriels](#) pour apprendre à créer un formulaire. Ensuite, il est important de lire le chapitre [Comprendre un formulaire papier](#). Ce chapitre explique en particulier les caractéristiques qui peuvent facilement être traduites et celles qu'il est difficile de traduire.. Enfin, si vous avez à demander une commune, un code postal, une île, un archipel, regardez dans les [Ressources](#), vous y trouverez des listes permettant de créer des menus déroulants adaptés.

Si vous êtes un agent chargé d'instruire les dossiers, lisez le chapitre [Tutoriels](#).

Si vous souhaitez comprendre l'application du point de vue de l'utilisateur (création d'un dossier associé à une démarche), regardez du côté des [Tutoriels](#).

Pour commencer à dématérialiser un formulaire

Pour obtenir un compte administrateur permettant de créer des formulaires en ligne, remplissez [notre formulaire de demande de compte](#).

Pour être accompagné, contactez-nous par email : contact@mes-demarches.gov.pf . Merci de préciser votre numéro de téléphone (ligne direct) afin que nous puissions vous rappeler.

Notes

Est-il possible de transcrire tout formulaire papier sur le site ?

Non, il n'est pas possible de transcrire tous les formulaires papiers de façon simple. Il existe certaines limitations du produit. Le chapitre [Comprendre un formulaire papier](#) permet de rapidement comprendre ce qui est possible, de comprendre les contournements que certaines administrations françaises emploient et parfois de décider qu'un formulaire ne peut pour l'instant être dématérialisé.

Les demandes transmises par [Mes-Démarches](#) engagent-elles les usagers alors qu'elles ne sont pas signées ?

Oui.

Aucune disposition générale en droit français n'impose le recours à la signature pour recueillir l'engagement d'un usager. Les conditions générales d'utilisation d'un service en ligne peuvent prévoir, comme c'est le cas pour [Mes-demarches](#), la confirmation et la transmission du formulaire par l'utilisateur vaut signature de celui-ci et qu'en utilisant le service, l'utilisateur s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.